

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DES CANADIENS FAISANT DES AFFAIRES À L'ÉTRANGER

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international consulte les Canadiens sur les questions liées à l'accès aux marchés et à la promotion du commerce international par toutes sortes de moyens. Par exemple, le Service des délégués commerciaux tient régulièrement des réunions avec des représentants d'associations industrielles et commerciales aux échelles nationale, régionale et sectorielle ainsi qu'avec des représentants des provinces afin de connaître leur opinion sur la façon d'améliorer l'exécution de ses programmes et de ses services. En outre, plusieurs initiatives de promotion du commerce du Ministère sont mises en œuvre conjointement avec des associations industrielles et commerciales.

Étant donné la ferme détermination du gouvernement à faire en sorte que l'ensemble des Canadiens aient leur mot à dire dans l'établissement du programme commercial global du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a entrepris de vastes consultations auprès de tous les Canadiens intéressés dans le but de définir les objectifs de la politique commerciale du Canada. Les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur sont un des mécanismes mis en place par le gouvernement du Canada pour recueillir les observations concernant la politique commerciale. Les Canadiens sont invités à visiter le site Web du MAECI « Négociations et Accords commerciaux » (www.dfait-maeci.gc.ca/tma-nacl) où ils pourront trouver de l'information à jour et faire part de leurs observations sur le programme du Canada en matière de politique commerciale.

Nous accueillons avec un intérêt particulier les observations directes des exportateurs et des investisseurs canadiens concernant les obstacles auxquels ils se sont heurtés sur les marchés étrangers. Nous encourageons les entreprises, les associations industrielles et les autres organisations intéressées à communiquer au MAECI les renseignements particuliers dont elles disposent au sujet des obstacles tarifaires ou non tarifaires et d'autres irritants commerciaux. Nous invitons les gens d'affaires à signaler au service suivant les problèmes auxquels ils font face, et garantissons la confidentialité de leurs communications :

« Alerte aux obstacles étrangers au commerce et aux investissements »
 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
 125, promenade Sussex
 Ottawa (Ontario) K1A 0G2
 Télécopieur : (613) 992-6002

Le MAECI invite également les gens d'affaires à rester en contact avec lui pour ce qui touche l'accès aux marchés et d'autres questions par le biais de ses sites Web (www.dfait-maeci.gc.ca/trade/menu-f.asp ou www.exportsource.ca). Ils y trouveront des renseignements supplémentaires sur plusieurs des questions abordées dans le présent document.

outre, les missions canadiennes font désormais équipe avec des organisateurs canadiens suivant des pratiques exemplaires définies dans l'entente relative aux missions d'affaires élaborée par le Service des délégués commerciaux, laquelle vise à rendre plus fructueuses les missions commerciales. Les services autres que les services de base, comme les services de traduction en langues étrangères et de gestion de la participation à des manifestations commerciales, sont maintenant assurés, contre rétribution, par des tiers recommandés par les missions sur les marchés cibles. On trouvera

plus de renseignements sur ces services et sur d'autres services à l'adresse www.infoexport.gc.ca

Pour renforcer son obligation de rendre compte envers les contribuables, le Service des délégués commerciaux accueille toujours avec intérêt les réactions, observations ou suggestions de ses usagers, qui peuvent les transmettre par téléphone au numéro sans frais spécialement réservé à cette fin : 1 888 306-9991.